Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL1933H1-DE

VAL D'YERRES VAL DE SEINE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION

NOMENCLATURE PRÉFECTURE : *7 - FINANCES LOCALES / 1 - DECISIONS BUDGETAIRES*
OBJET : ***MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES CINEMAS***

Total : **58**

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le jeudi premier octobre, s'est assemblé au Théâtre Donald Cardwell sous la Présidence de François DUROVRAY.

Présents : **40**

Nathalie ALCARAZ, Nicolas ALLEOS, Damien ALLOUCH, Anne BLOSER, Taoufik BOUCHAL, Christophe CARRERE, Christel CASSATA, Christophe CHARDEY, Thomas CHAZAL, Céline CIEPLINSKI, Christine COTTE, François DAMERVAL, Michaël DAMIATI, Claudia DE CAMPOS, Nicolas DOHIN, Sylvie DONCARLI, François DUROVRAY, Marie-Françoise DUSSAUD, Vannina ETTORI, Marième GADIO, Bruno GALLIER, Christine GARNIER, Pierre-Valéry GAUDEAU, Farid GHEDDOUCHE, Faten HIDRI, Frantz ISAMBERT, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Colette KOEBERLE, Sandrine LAMIRÉ, Maxence MAHEN, Jean-Michel MATHY, Jérôme MEUNIER, Pascal ODOT, Sylvain PAQUET, Sabine PELLON, Guillaume PRIM, Graziella RIOU-HARCHAOUI, Fouad SARI, Josiane SIMON, Clément VEYRAT

Représentés : **9**

Sylvie CARILLON donne pouvoir à François DUROVRAY, Valérie DOLLFUS donne pouvoir à Pierre-Valéry GAUDEAU, Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à Maxence MAHEN, Nicole LAMOTH donne pouvoir à Vannina ETTORI, Bilal LAOUFI donne pouvoir à François DAMERVAL, Valérie RAGOT donne pouvoir à Bruno GALLIER, Laurent ROUSSET donne pouvoir à Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Leïla SAID donne pouvoir à Marième GADIO, Aouicha TRAORE donne pouvoir à Céline CIEPLINSKI

Absents : **9**

Gaëlle BOUGEROL, Olivier CLODONG, Romain COLAS, Typhaine DESBOIS-BOUBY, Jocelyne FALCONNIER, David FÉROT, Didier LE COZ, Constant LEKIBY, Fula MESIKA

DCC-2026-115

SECRETAIRE DE SEANCE
Thomas CHAZAL

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Date de publication : lundi 19 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL1933H1-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

DELIBERATION

DCC-2026-115	MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES CINEMAS

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2025-PREF-DRCL-279 du 9 octobre 2025 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2026,

CONSIDERANT la proposition de mettre à jour la grille tarifaire des salles de cinémas de l'agglomération afin de proposer des retransmissions d'opéras et de ballets,

Le Bureau Communautaire consulté,

La Commission Services à la population et Solidarités entendue,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1er : ADOPTE la grille tarifaire présentée ci-dessous, applicable à compter du 1er novembre 2026, pour les salles de cinémas de l'agglomération.

Article 2 : DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL1933H1-DE

TARIFS CINEMAS LE CYRANO / LE PARADISO		
Application au 1er novembre 2026		
Tarif plein	7,30 €	
Tarif réduit *(+ 65 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, familles nombreuses, personnes en situation de handicap)*	5,70 €	
Moins de 18 ans Séance des P'tits loups	4,30 €	
Carte 10 places valables 1 an *Frais support carte*	50 € *2 €*	
Retransmission d'opéras et de ballets *Tarif plein*	*15 €*	
Retransmission d'opéras et de ballets *Tarif réduit (+ 65 ans, étudiants, demandeurs d'emplois, familles nombreuses, personnes en situation de handicap, détenteurs de la carte d'abonnement)*	*13 €*	
Carte Cinessonne	5 €	
Places Cinessonne pour les détenteurs de la carte Cinessonne	5 €	
Majoration 3D	1,50 €	
Nuit du cinéma 3 films *Tarif unique*	13,50 €	*"forfait" pour 3 films thématiques sur une même soirée*
Nuit du cinéma 2 films *Tarif unique*	9,00 €	*"forfait" pour 2 films thématiques sur une même soirée*
Centre sociaux et centres de loisirs *(à partir de 10 places)*	3,20 €	
Achat groupé de places pour les CE *(à partir de 20 places)*	3,20 €	
Soirées spéciales	3,80 €	
Elèves du secondaire	3,80 €	
Elèves porteurs de la carte "Collège au cinéma" de l'année en cours	3,80 €	
Elèves du primaire & option cinéma	3,00 €	

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 091-200058477-20261008-DL1933H1-DE

Dispositif Lycéens et apprentis au cinéma	3,00 €	
Dispositifs Collège au cinéma, Ecole et cinéma, Maternelle et cinéma	2,80 €	
Concert ou animation	5,00 €	*Supplément en plus de la place de cinéma pour un concert ou une animation avec intervention d'un prestataire extérieur*
Atelier	2,00 €	*Supplément en plus de la place de cinéma pour des ateliers avec intervention d'un prestataire extérieur*
Ambassadeurs culture	3,00 €	*Élèves et jeunes de moins de 25 ans participants à l'animation des ciné-clubs 15-25 ans*

Pass culture, Cinéchèques et CCU acceptés

Tarifs de location :

	Location simple (durée : 2h) (dans la limite des disponibilités, en dehors des horaires de projections publiques ou scolaires)	**Séance privée** (projection du film de son choix, sous réserve de disponibilité du film et de l'accord du distributeur) Seuil minimal de recettes (puis facturation au réel si le nombre de spectateurs dépasse le seuil minimal requis)
Le Cyrano	400 euros	730 euros
Le Paradiso	300 euros	584 euros

Les modifications apportées figurent en rouge ci-dessus.

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Président